

25.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	/
Thèmes abordés :	/
Acquis d'apprentissage	<p>Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue.</p> <p>Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiants qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée.</p> <p>Le mémoire consiste en un travail de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement ;</li> <li>- méthodique, dont les fondements sont assurées par la formation de base ;</li> <li>- intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet.</li> </ul> <p>cf. Dispositions relatives au mémoire (<a href="http://www.uclouvain.be/61093.html">http://www.uclouvain.be/61093.html</a> )</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>Le mémoire est supervisé par un promoteur. Si le sujet du mémoire le requiert, un co-promoteur peut être sollicité par le promoteur avec l'accord du président du jury. L'étudiant doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur. Le jury du mémoire est composé du promoteur et d'un autre lecteur, désigné par le jury de maîtrise.</p> <p>Le mémoire est évalué en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'atteinte de ses objectifs</li> <li>- la capacité à réaliser une synthèse pertinente et bien documentée</li> <li>- l'investissement personnel et la capacité à discuter les choix méthodologiques</li> <li>- la cohérence du travail effectué</li> <li>- la correction, la qualité et la pertinence de la formulation écrite.</li> </ul> <p>3 crédits du mémoire doivent obligatoirement être validés en Master 1 par la remise d'un plan du mémoire et d'une bibliographie (éventuellement commentée) à son promoteur.</p>
Méthodes d'enseignement :	/
Contenu :	<p>Quel que soit le sujet, le mémoire de master permet à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée,</li> <li>- contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles,</li> <li>- exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques, en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.</li> </ul> <p>Un mémoire doit comporter environ quatre-vingt pages soit 200.000 signes (espaces compris; incluant bibliographie et notes, mais hors annexes) de rédaction personnelle et originale, espace nécessaire pour déployer une mise en forme d'une hypothèse de recherche, d'une démonstration ou d'un exposé argumenté et étayé par des citations, des références, des sources et une familiarité avec la bibliographie du sujet. Il comporte une introduction, notamment méthodologique, un développement montrant l'analyse et la synthèse du propos, une conclusion et une bibliographie.</p>
Bibliographie :	<p>Document de référence "Harmonisation des références bibliographiques" en FIAL :</p> <p><a href="http://zeus.fltr.ucl.ac.be/Harmonisation_bibliographique.pdf">http://zeus.fltr.ucl.ac.be/Harmonisation_bibliographique.pdf</a></p>

<p>Autres infos :</p>	<p>Dans le cas d'un cumul de deux masters la même année académique sur deux finalités différentes, l'évaluation du second mémoire se fera selon les critères suivants :</p> <p>Le sujet du mémoire pourra être différent du premier mémoire. Les exigences seront identiques à l'exception de sa longueur qui pourra être ramenée à un minimum de 100 000 signes espaces compris (hors bibliographie et annexes).</p> <p>Le sujet du mémoire pourra être le même que celui du premier mémoire et constituera le développement d'un second volet qui n'a pas pu être développé dans le premier mémoire. Ce second développement consistera soit en une extension de corpus soit en une autre question de recherche sur un corpus identique. Il devra comporter au moins 100 000 signes, dont un maximum de 30 000 signes pourra être consacré à résumer la problématique du premier mémoire. Le reste devra obligatoirement consister en un développement original. Une partie de la bibliographie du premier mémoire pourra être incluse dans le second.</p> <p>Le mémoire sera évalué par deux lecteurs.</p> <p>La correction de la langue sera prise en compte dans l'évaluation, comme dans le cas du premier mémoire.</p>
<p>Cycle et année d'étude: :</p>	<p><a href="#">&gt; Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale</a></p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ROM</p>